
ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

27 MAI 2010

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Équipement sportif du
stade de la Colline –
Nouvelle dénomination**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 28 mai 2010
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 8 juin 2010
et qu'il est donc exécutoire.

Le 9 juin 2010

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général
des Services



Amaury de BARBEYRAC

=====
L'an deux mille dix, le 27 mai à 21 heures, le
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye,
dûment convoqué par Monsieur le Maire le 20 mai
deux mille dix, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu
ordinaire de ses séances, sous la Présidence de
Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur
PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur
BATTISTELLI, Madame RICHARD, Madame de
JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON,
Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur
BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur
MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT,
Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU,
Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT,
Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame
PERNOD-RONCHI, Monsieur ROUSSEAU, Madame
BRUNEAU-LATOCHE, Monsieur BLANC, Madame
LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame
FRYDMAN, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur
FRUCHARD*

*Monsieur FRUCHARD (sauf pour le dossier 10 C
00, le procès-verbal de la séance du 8 avril 2010,
le compte-rendu des actes administratifs, le
dossier 10 C 01)

Avaient donné procuration :

Monsieur AUDURIER à Madame GENDRON
Madame BÈLE à Monsieur LAMY
Monsieur RAVEL à Madame GOMMIER
Monsieur FAVREAU à Monsieur MAILLARD
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur
BATTISTELLI
Monsieur QUÉMARD à Monsieur PÉRICARD
Madame RHONÉ à Madame FRYDMAN

Secrétaire de Séance :

Madame USQUIN

N° DE DOSSIER : 10 C 09

OBJET : EQUIPEMENT SPORTIF DU STADE DE LA COLLINE – NOUVELLE
DÉNOMINATION

RAPPPORTEUR : Monsieur PIVERT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'extension et l'aménagement du stade de la Colline ont été menés en trois phases :

- réalisation d'un terrain synthétique,
- construction d'une tribune de 150 places,
- construction de vestiaires et de locaux sportifs.

La 3^{ème} phase des travaux de construction des vestiaires et locaux sportifs étant aujourd'hui terminée, l'inauguration de ce nouveau complexe sportif, qui comprend le gymnase, le terrain et le boulodrome de la Colline, aura lieu le 20 juin prochain.

Il est proposé de renommer le terrain de la Colline « Terrain Georges MALLÉ », fondateur de l'association « Football Club Saint-Germain » en 2003, disparu prématurément l'an dernier.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

DÉNOMME « Terrain Georges MALLÉ » le terrain de la Colline.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines